

Compte-rendu de l'Assemblée Générale de l'ADCPHS-CDCCHS 46

- 20 SEPTEMBRE 2019 - Gigouzac -

Présents : 29 organisateurs pour 36 épreuves

Excusés : 10 **Absent** (course annulée en 2019) : 1

- RAPPORT MORAL : Ghislaine PAVARD

- Un bilan globalement positif concernant les épreuves pédestres lotoises : 31 « trails » et 6 « route ». Deux épreuves ont été annulées en cours d'année.
- Le **site** redevenu un outil indispensable et performant grâce Sylvie et Geneviève . Celles-ci stipulent (bis repetita par rapport à l'AG de 2018) que les classements s'avèrent très difficiles à établir car certains organisateurs ne jouent pas le jeu en « oubliant » d'envoyer les résultats, ou, comme le précise Sylvie, en envoyant des résultats inexploitable (surtout pas de format PDF ; privilégier *Excel*). De plus, les flyers apportent une publicité supplémentaire à la course ; encore faut-il qu'ils soient transmis en temps et en heure pour diffusion sur le site.
- Les **dossiers** doivent parvenir complets et ne le sont toujours pas pour une **minorité d'organisateur**s (tous les documents à joindre au dossier sont spécifiés sur le site). Ils doivent être envoyés (« recommandé » inutile), en 1 exemplaire, à Ghislaine PAVARD (arrondissements de Figeac et Gourdon) et Sylvie BACH (arrondissement de Cahors) au maximum 2 mois 1/2 avant la course afin d'être envoyés en préfecture 2 mois avant l'échéance. A ce sujet, Mme SABROU, qui gérait les dossiers à la préfecture, partant en retraite, ceux-ci devront être « nec plus ultra » pour que sa remplaçante apporte un avis favorable.
- Les organisateurs doivent « **former** » ou **informer les bénévoles** qu'il leurs faut vérifier les licences ou les certificats médicaux (à conserver...10 ans). Les signaleurs ont obligation de porter la chasuble fluo, le K10 et l'arrêté de circulation.
A ce propos, les licences FFTri et FFCO (orientation) ne sont pas acceptées.
Les **secouristes**, à ne pas oublier, sont répertoriés sur les sites informatiques.
- A partir du 1^{er} novembre 2019, la FFA instaure de **nouvelles catégories Master**, avec une montée en grade tous les 5 ans et non tous les 10 ans comme précédemment (voir site de la FFA). C'est les organisateurs qui vont être contents : ils vont devoir doubler leurs récompenses...
- La **remise du Challenge** clôturera l'année puisque la remise s'effectuera le 15 décembre 2019 à Gigouzac, suite à la course « Courir pour le Sourire d'un Enfant ».
Attention, à compter de cette année 2019, le Challenge débutera le 1^{er} novembre pour se clore le 31 octobre 2020. Exceptionnellement et pour cette année uniquement, les résultats des participants aux épreuves post-1^{er} novembre seront donc comptabilisés 2 fois : pour le Challenge 2019 et pour le Challenge 2020

- BILAN FINANCIER :

La trésorière Sylvie BACH donne le détail des dépenses et recettes de l'exercice 09/2018-09/2019 :
Recettes (dont report 2017/2018) : 5972,78€ Dépenses : 3311,95€ **Bilan : +2660,83€**

- **RAPPORT D'ACTIVITES**, qui concerne surtout la mise en forme du calendrier 2020 (voir ledit calendrier).

Les 3 rapports sont votés à l'unanimité

- QUESTION DIVERSES :

1- Calorg : Ghislaine stipule qu'inscrire son épreuve sur le site « *Calorg* » de la FFA permet de se faire connaître au niveau national et +.

2- Franck CHARRON demande si un **dossier dématérialisé** peut être accepté.

Didier CHAUSSADE ajoute que dans beaucoup de départements, ils sont dématérialisés pour plus de souplesse.

Si ce ne sont pas Ghislaine et Sylvie qui gèrent l'impression des documents...à voir.

A savoir : si la course ne dépend que d'1 commune, l'arrêté sera établi par la mairie. Si la course traversent 2 communes ou plus, ce sera la préfecture.

3- Franck CHARRON souhaite réunir les organisateurs afin de rédiger une « **Charte de bonne conduite des organisateurs** ». Décision en suspens, Ghislaine stipulant que tout est écrit sur l'arrêté.

- ELECTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION : identique à l'année 2018/2019 et voté à l'unanimité.

COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DU BUREAU :

- Présidente : Ghislaine PAVARD
- Vice-président : Daniel MACK
- Secrétaire : Thierry LONZIEME
- Trésorière : Sylvie BACH

Responsabilité :

Du site informatique : Sylvie SOULIE et Geneviève GRASSET

De l'arrondissement de Cahors : Sylvie BACH

De l'arrondissement de Figeac : Ghislaine PAVARD

De l'arrondissement de Gourdon : Ghislaine PAVARD

Membre (supplémentaire) du CA : Pierrette MOULIN

Fait à *Gigouzac*, le 20 septembre 2019